

Appel aux paroissiens de Saint Régnobert



Une action solidaire est proposée aux paroissiens depuis 3 ans :
Participer ensemble au financement d'un logement en urgence pour une famille migrante, par l'intermédiaire de l'Association « **Le Temps d'un Toit** ».
La famille étrangère logée à Caen, grâce aux dons de la paroisse, a 3 petites-filles scolarisées.
Avoir la sécurité d'un toit est vital pour elle. Elle en est très reconnaissante.

site « Le Temps d'un Toit » :
<http://letempsduntoit.blogspot.com/>



Accueillir ou favoriser l'accueil à titre transitoire, de personnes migrantes qui ont besoin d'être immédiatement hébergées ou logées et ne peuvent bénéficier des structures d'accueil existantes.

Accompagner ces personnes dans leur recherche d'un logement durable, dans leurs démarches administratives, leur apprentissage de la langue.

Regrouper, coordonner et encourager les diverses initiatives pour élargir les possibilités d'accueil.

Nos projets :

Trouver et financer de nouveaux logements pour élargir nos possibilités d'accueil
Notre association regroupe plus de 400 adhérents. Elle ne vit que de leurs dons.

Tout homme « a le droit de vivre dans la dignité » et si « ce principe élémentaire n'est pas préservé, il n'y a d'avenir ni pour la fraternité ni pour la survie de l'humanité »

Pape François - 5 octobre 2020

Un mot de notre curé :

Merci à toutes celles et ceux qui œuvrent pour que chaque personne, quelle qu'elle soit, quelles que soient ses origines, son parcours, sa religion, vive dignement.

Merci à l'association Le Temps d'un Toit qui ne ménage pas ses efforts pour les migrants.

Merci à vous qui soutenez financièrement et qui accompagnez cette famille depuis deux ans.

Merci à vous les nouveaux donateurs qui allez permettre à ces « frères et sœurs humains » de croire encore à l'avenir et d'espérer des jours meilleurs. L. LAIR

Le coût moyen d'une location avec les charges se situe à 10 000 € par an.

Par ex : 40 personnes qui donnent 20€/mois = 9 600€.

Votre contribution peut se faire par l'engagement d'un virement mensuel bancaire, quel qu'en soit le montant, sur une période d'un an. Toute autre formule est possible.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez faire :

- un virement par RIB mensuel ou ponctuel :
demander le RIB à Laurent Dupuy, trésorier pour la paroisse
- un don par carte bancaire à Hello associations :
<https://www.helloasso.com/associations/le-temps-d-un-toit/formulaires/1>
- un chèque au nom du Temps d'un Toit
adressé au Temps d'un Toit ou à Laurent Dupuy, trésorier pour notre paroisse.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Laurent Dupuy – 22 ter rue Moulin – 14830- LANGRUNE - letl.dupuy@orange.fr

Denis et Françoise CYROT - 14 rue Albert Camus – 14440 – CRESSERONS – d.cyrot@orange.fr

Toutes les informations sur les dons sont confidentielles. Les dons sont déductibles fiscalement.
Vous recevrez un reçu fiscal pour déduction d'impôt.